



SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET

Consultation du public

du projet d'arrêté instituant des réserves temporaires de pêche sur la Marne (communes de Donjeux et d'Eurville-Bienville) et sur le ruisseau des Abîmes (commune de Châteauvillain), cours d'eau non domaniaux

Synthèse des observations déposées par le public

26 décembre 2023

Documents mis à la consultation : la présente note de présentation, le projet d'arrêté

Date de l'ouverture de la consultation : 25 novembre 2023

Date de la clôture de la consultation : 15 décembre 2023

Remarques à adresser à l'adresse suivante : ddt-sef-consultation@haute-marne.gouv.fr

Comme suite à la loi n° 2012-146 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté instituant des réserves temporaires de pêche sur la Marne (communes de Donjeux et d'Eurville-Bienville) et sur le ruisseau des Abîmes (commune de Châteauvillain), cours d'eau non domaniaux du département de la Haute-Marne, a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, du 25 novembre 2023 au 15 décembre 2023.

Les remarques devaient être adressées à l'adresse suivante :
ddt-sef-consultation@haute-marne.gouv.fr

Aucune contribution du public n'a été émise lors de la consultation.

Le Chef du service environnement et forêt


Matthieu Gerlier